

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU LUNDI 30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,

Le lundi 30 juin 2025,

Délibération n° :

DL25/2025

Objet :

Adoption du compte financier unique 2024 – budget privé

- M. BAY (titulaire – CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire – CPS)
- Mme BERCHON (titulaire – CPS)
- Mme BERT (titulaire – CPS)
- M. BIZEBARD (suppléant – CPS)
- M. CAMBON (titulaire – CPS)
- M. CARRE (titulaire – CPS)
- M. CASSINARI (suppléant – CPS)
- Mme DA COSTA-FERNANDES (titulaire – CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire – CPS)
- M. GARSUAULT (titulaire – CPS)
- M. GILBERT (suppléant – CPS)
- M. GILBON (titulaire – CPS)
- M. HENRIOT (titulaire – CPS)
- M. JEANNOT (suppléant – CPS)
- M. LARDIERE (titulaire – CPS)
- Mme LESCURE (suppléante – CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire – CCHVC)
- M. POMPEIGNE (titulaire – CCHVC)
- M. PREVOST (suppléant – CPS)
- M. PRIVE (titulaire – CPS)
- M. RODARI (suppléant – CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire – CPS)
- M. VIVIEN (titulaire – CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. CAUCHETIER (titulaire – CPS) a donné pouvoir à M. GARSUAULT (titulaire – CPS)

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire – CPS) ; M. BERVEILLER (titulaire – CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire – CPS) ; M. BLIN (titulaire – CPS) ; M. CORDIER (titulaire – CPS) ; M. DEBRAS (titulaire – CPS) ; M. DIDIN (titulaire – CPS) ; Mme DUMAS (titulaire – CPS) ; M. FAYED Réda (titulaire – CPS) ; Mme GELOT (titulaire – CPS) ; M. GLEIZE (titulaire – CPS) ; Mme HERY LE PALLEC (titulaire – CCHVC) ; M. LANGLOIS (titulaire – CPS) ; Mme LEBLANC (titulaire – CPS) ; M. LECLERC (titulaire – CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire – CPS) ; M. LEQUIN (titulaire – CPS) ; M. MAJEUX (titulaire – CPS) ; M. MASURE (titulaire – CPS) ; M. PROUST (titulaire – CPS) ; M. TRAMONI (titulaire – CPS) ; Mme VALOT (titulaire – CPS) ; M. VIGIER (titulaire – CPS) ; M. ZIANE (titulaire – CPS)

DATE DE CONVOCATION

Le 23/06/2025

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Michel GILBERT est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 24
VOTANTS : 25

REÇU EN PREFECTURE

le 04/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-200062321-20250630-DL25_2025-D

Délibération n°DL25/2025
Adoption du compte financier unique – budget privé

Le comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2016-PREF.DRCL/248 du 20 avril 2016 portant sur la création du SIOM au 1^{er} juin 2016,

Vu la délibération n° DL23/2016 du 6 juin 2016 relative à la création du budget annexe M4, modifiée par la délibération n° DL44/2021 du 16 décembre 2021,

Vu la délibération n° DL52/2022 du 6 décembre 2022 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n° DL2/2022 du 7 février 2022 portant sur la candidature du SIOM à l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU),

Vu la délibération n° DL10/2024 du 28 mars 2024 relative au vote du budget primitif et la délibération n° DL43/2024 du 12 décembre 2024 relative à la décision modificative n° 1,

Vu le compte financier unique de l'exercice 2024,

Vu la note de présentation,

Considérant que le Comité syndical doit se prononcer avant le 30 juin 2024 sur l'exécution de la comptabilité administrative de l'exercice 2024,

Considérant que le Président a quitté la salle au moment du vote du Compte Financier Unique 2024 « Budget Privé » et le comité syndical a siégé sous la présidence de Monsieur Igor Trickovski,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** de la présentation du compte financier unique 2024 pour le budget « privé » présenté en annexe,
- **Constate** les identités de valeurs avec les indications du SGC de Palaiseau relatives au report à nouveau, au résultat de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser en section d'investissement :

✓ En dépenses	:	657 866.88 €
✓ En recettes	:	0.00 €
✓ Soit un solde déficitaire de	:	657 866.88 €

- **Arrête** les résultats de l'exercice 2024 tels que résumés ci-dessous :

➤ Excédent de la section d'exploitation	:	1 028 768.62 €
➤ Déficit de la section d'investissement	:	- 395 810.77 €
➤ Solde des restes à réaliser	:	- 657 866.88 €
➤ Soit un déficit global	:	- 24 909.03 €

- **Autorise** le Président à signé l'ensemble des documents constituant le Compte Financier Unique 2024 en vue de leur transmission.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Pièce transmise en Préfecture le : - 4 JUIL. 2025
Affichée le :

Le Président
Jean-François VIGIER